

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environneme	entale de la companya
Date de réception : 20/01/2020	Dossier complet le : 23/01/2020	№ d'enregistrement : F09320P0019
PARTICULAR DE LA COMPANION DE	1. Intitulé du projet	
	HÔTEL LA VOILE D'O	R

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS LA VOILE D'OR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Édouard DESCHEPPER

RCS / SIRET

9 6 4 8 0 0 2 7 0 0 0 0 2 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°!

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
N° 18 : Dispositifs de prélèvement des eaux de mer	L'hôtel existant de la Voile d'Or dispose d'un système d'échange eau de mer / eau de mer pour la production de froid et de chaud. Le prélèvement sera de 260 m³ par heure d'eau de mer.
N° 19 : Rejet en mer	Limitation du débit de fuite à 30l/s/ha selon prescription du PLU de la zone, au travers de deux bassins de rétention d'un volume cumulé de 28 m², soit un débit de fuite ramenée à la parcelle de 8.49 m3/h, soit moins de 30 m3/h
	VOIR LES ANNEXES

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubilque 8.1 du formulaire

- 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
- Démolition en totalité de l'hôtel, du soubassement, de la villa gardien et de la villa principale
- Le volume du DPM existant est à conserver
- Reconstruction d'un hôtel
- Reconstruction d'une villa à destination hôtelière
- Modification des ouvertures du bâtiment du DPM existant
- Aménagement du volet paysager et des abords

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La décision de reconstruire cet hôtel est motivée par diverses raisons relevant de l'intérêt général :

- •La revalorisation d'un site stratégique et visible en termes de tourisme ;
- •La dynamisation des commerces alentours et de l'investissement local;
- •Le développement d'activités économiques provenant de l'hôtel via :
 - o L'auverture sur l'ensemble de l'année;
 - o La création d'un centre de remise en forme et de soins ;
 - o L'ouverture de boutiques sur le port afin de dynamiser cette espace toute l'année;
 - o Le maintien et la montée en gamme du restaurant.
- La création d'emplois ;
- •L'intégration architecturale et paysagère ;
- •L'embellissement de la voirie de la marina ;
- •La création de places de parking (2 niveaux de sous-sol) ;
- •La réhabilitation et modernisation des locaux vétustes de la Mairie et de la Prudhommie des pêcheurs ;

En effet, ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Saint-Jean-Cap-Ferrat, à savoir :

- *La valorisation du site du port ;
- La dynamisation et développement de son activité économique, touristique et culturelle par la mise en place de ce projet mixte.

La prise en compte des exigences de développement durable est une priorité stratégique forte pour l'hôtel La Voile d'Or. Très sensible sur les réductions de consommations énergétiques et sur le développement durable, le propriétaire développe une politique proactive forte sur ces sujets. C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons que l'hôtel de la Voile d'Or soit un modèle d'éco construction et de développement durable. Dans ce cadre, il a été décidé d'avoir un projet à très faible empreinte carbone au niveau énergétique, en supprimant tout recours aux énergie fossiles, en réduisant les consommations électriques et en privilégiant les énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle l'utilisation de l'énergie marine à proximité a été retenue avec la mise en place d'un système de type pompe à chaleur sur eau de mer pour l'ensemble de la production énergétique de l'hôtel (production de chaleurs et de froids). Cette énergie a été privilégiée à des énergies biomasse ou des échanges air/eau de par l'environnement de l'hôtel en zone côtière protégée, pour supprimer toutes nuisances de bruit ou de rejet fumée. De plus, le système d'échange eau/eau a été dimensionné pour réduire au maximum l'écart de température entre l'eau pompée et l'eau rejetée afin d'éviter tout impact sur l'éco système marin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Accès chantier depuis la mer afin de limiter les nuisances de circulation;
- Les baraques de chantier seront localisées en partie arrière, côté mer, de façon à ne pas être trop visibles depuis le port et les commerces du bord de port:
- Gestion des déchets de construction;
- Eaux de lavage : des bacs de rétention seront mises en place pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes;
- Des installations fixes de récupération des eaux de lavage des bennes à béton seront mises en place. Après une nuit de sédimentation, chaque matin, l'eau claire sera rejetée et le dépôt béton extrait des cuves de décantation jeté dans la benne à gravats inertes;
- Hulles de décoffrage : l'huîle végétale sera systématiquement privilégiée;
- Niveau acoustique en limite de chantier;
- Limitation des émissions de poussières et de boue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le présent projet vise la création un hôtel de haut-standing intégrant la villa « Ave Maria ». Ce projet a pour objectif la démolition et la reconstructon complète de l'hôtel et de la villa afin d'augmenter la qualité de la prestation hôtelière avec 24 suites, 1 villa à destination hôtelière 1 restaurant gastronomique, un bar lounge ainsi qu'un centre de soins et remise en forme, des boutiques et 72 places de parking.

Ce nouveau projet situé dans un lieu privilégié participera au redynamisme de cette partie du centre de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Après sa reconstruction, l'hôtel « La Voile d'Or » ouvrira ses portes au public sur toute l'année permettant ainsi de maintenir une zone d'activité hors période estivale.

Le projet permettra une réelle amélioration esthétique tout en respectant par son intégration architecturale, l'environnement privilégié du centre-ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
- Permis de démolir - Permis de construire - Natura 2000							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opératio eurs caractéristiques	on - préciser le	s unités de mesure utilisées Valeur(s)				
Gidno	eors caraciensidaes	Terrain	3 545 m²				
		i dii dii i	0 040 111				
	Surface de plancher d	e l'hôtel	7 294,22 m²				
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long7°2	0 · <u>13 · 1</u> 01 Lat. <u>43 · 41 · 18 · 0</u> 85				
7 / 9 avenue Jean Mermoz 06230 Saint Jean cap Ferrat	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :						
	lance à votre de mande les sum	ava m0 2 h					
J	ignez à votre demande les ann	exes n° 2 a					
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?			Oul Non Non Non				
NATURA 2000 (en cours d'instruction)							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	\boxtimes		Saint Jean cap Ferrat
Dans un pare national, un pare naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un pare naturel régional ?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?			Terrains littoraux du Cap Ferrat
Le projet se situe-t-II, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		FR 93 01 996 (de 0 à 45m)
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences natables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milleu ?			.L'eau de mer est prélevée à une distance de 19 m de a plage de l'hôtel, côté pleine mer, à une profondeur de 4m, .L'eau de mer est rejetée, après passage dans les installations techniques, au niveau de l'eau de surface du port, au droit du quai des pêcheurs. La différence de température, mesurée au niveau des eaux de surface au droit des pompage et rejet, entre la prise d'eau et la prise de rejet sera de 3°C dans les conditions extrêmes de fonctionnement de l'hôtel et des conditions extérieure, en hiver et de 2.5 °C en été, à savoir : En hiver : .Prise d'eau à 11 °C, rejet à 8 °C En été .Prise d'eau à 25 °C, rejet à 27.5 °C
	Impliqueça-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous² sol?			
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes	
Nulsances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	L'accès existant pour les véhicules se fait au bout de la propriété. Notre volonté est de ne pas avoir de circulation sur le DPM et le port.
	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par		\boxtimes	
	des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ?			
	Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		\boxtimes	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		\boxtimes	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		- La ville de Saint Jean Cap Ferrat ne dispose pas de réseau dédié de collecte et d'évacuation des eaux de pluie. Les eaux de pluie de la parcelle seront aussi rejetées dans la mer, en respectant les mêmes principes de collecte, de tampon et de traîtement que si elles pouvaient être rejetées dans un réseau commun de desserte à savoir : Limitation du débit de fuite à 30l/s/ha selon prescription du PLU de la zone, au travers de deux bassins de rétention d'un volume cumulé de 28 m², soit un débit de fuite ramenée à la parcelle de 8.49 m3/h, soit moins de 30 m3/h. - L'eau de mer est rejetée, après passage dans les installations techniques, au niveau de l'eau de surface du port, au droit du quai des pêcheurs. La différence de température, mesurée au niveau des eaux de surface au droit des pompage et rejet, entre la prise d'eau et la prise de rejet sera de 3°C dans les conditions extrêmes de fonctionnement de l'hôtel et des conditions extérieure, en hiver et de 2.5 °C en été.
	Engendre-t-il des effluents ?			Branchement EU au réseau existant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Annual An	Déchets ménagers hôteliers dans conteneurs

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le projet permettra une réelle amélioration esthétique tout en respectant par son intégration architecturale, i'environnement privilégié du centre-ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Le projet, d'une conception architecturale de qualité, sera de nature à mettre en valeur le paysage et le respect de ce littoral d'exception.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		\boxtimes	
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décri	ez les	quelles	
	a pas de réseau d In autre projet ne p			
	LES ANNEXES	,0013	yide	
6.3 Les incide	ences du prolet identif	iées ai	4.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non Si oul, décr			
			i ie	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaîne (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le présent projet vise la création un hôtel de haut-standing intégrant la villa « Ave Maria ». Ce projet a pour objectif la démolition et la reconstructon complète de l'hôtel et de la villa afin d'augmenter la qualité de la prestation hôtelière avec une 24 suites, 1 villa à destination hôtelière 1 restaurant gastronomique, un bar lounge ainsi qu'un centre de soins et remise en forme, des boutiques et 72 places de parking.

Ce nouveau projet situé dans un lieu privilégié participera au redynamisme de cette partie du centre de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Après sa reconstruction, l'hôtel « La Voile d'Or » ouvrira ses portes au public sur toute l'année permettant ainsi de maintenir une zone d'activité hors période estivale.

Le projet permettra une réelle amélioration esthétique tout en respectant par son intégration architecturale, l'environnement privilégié du centre-ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Tout l'ensemble projeté est similaire à l'existant, avec tous les aspects positifs ci-dessus (6.4)

•		_	_	 _
8.		ш	115	- 1
	in the		-	

0.	. I Annexes obligatoires							
	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° aJ, 6°aJ, b) et c), 7°aJ, b), 9°aJ, b), c), d), 10°, 11°aJ, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Étude de la rétention des eaux pluviale

Annexe 2 : Prélèvement eaux de mer

Annexe 3 : Complément de pièces PC sur les rejets et prélèvements des eaux

Annexe 4: Natura 2000

Annexe 5 : Dossier graphique du permis de démolir

Annexe 6 : Dossier graphique du permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'hanneur l'exactifude des renseignements ci-dessus



Fait à



le,

17/01/2020

Signature

